



ArMen Race Uship

9 au 12 Mai 2024



Organisée par la Société Nautique de la Trinite-sur-mer

Avenant N°5 aux I.C.

PROGRAMME :

11h00 Briefing sécurité, parcours et organisation aura lieu à la salle du Voulien (au-dessus du Carrefour City place du marché).

12h00 ouverture des élargement départ, se feront sous le chapiteau du village de l'Armen Race USHIP.

L'annexe parcours est modifiée comme suit :

Dans le parcours N°1 uniquement, la position de la Bouée Virtuelle Alternative Sailing est la suivante : **47°00N - 004°00W**

Parcours N°1 Armen Race USHIP (250NM)

Départ

Chenal de la Teignouse à respecter dans son intégralité (Basse Nouvelle, Nord Est Teignouse, Goué Vas Est, Basse du Milieu)

Bouée Cardinale Sud Goué Vas Sud à contourner en la laissant sur tribord

Marque Virtuelle "USHIP 1" positionnée par 47°58N - 005°14W à contourner en la laissant sur bâbord

Marque Virtuelle "USHIP 2 " positionnée par 47°55N - 005°17W à contourner en la laissant sur bâbord

Marque virtuelle "Alternative Sailing" positionnée par **47°00N - 004°00W** à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée d'eaux saines SN 1 à laisser sur tribord

Bouée cardinale Sud des Buissons de Méaban à respecter en la laissant sur tribord

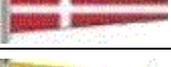
Bouée cardinale Ouest Roche Révision à respecter en la laissant sur tribord

Bouée de chenal bâbord du Petit Trého à laisser sur bâbord

Arrivée

Modification de l'IC 6 PROGRAMME DE COURSE

Modification du tableau des ordres de départ a été modifié uniquement pour le parcours donné par l'avenant N°5

	Catégorie	Flamme Numérique*	N° parcours
14h00	Nuit de l'Armen (Sauf Multi 2000)	N°1 	N°5 des IC
14h10	OSIRIS Habitable Armen Race USHIP	N°2 	N°1 de l'Avenant N°5 aux IC
14h20	IRC Double et Solo	N°3 	N°1 de l'Avenant N°5 aux IC
14h30	IRC 1, IRC 2	N°4 	N°1 de l'Avenant N°5 aux IC
14h50	Class 40, mini 6.50	N°5 	N°1 de l'Avenant N°5 aux IC
14h50	Multi 2000 de l'Armen Race USHIP	N°5 	N°1 de l'Avenant N°5 aux IC
14h50	Océan Fifty	N°5 	N°4 de l'Avenant N°2 aux IC
14h50	Multi 2000 Nuit de l'Armen	N°5 	N°7 de l'Avenant N°2 aux IC

Affiché le 9 mai 2024 à 9h00
 Le PCC Gilles BRICOUT et DC Hervé GAUTIER